

## **:::** DOSSIER DE CANDIDATURE A L'EXAMEN DE DEONTOLOGIE **:::** PREVU PAR L'ARTICLE 98-1 DU DECRET DU TJ NOVEMBRE 1991

NOM:	
Prénom :	
Né(e) le :à	·
Demeurant :	
Adresse mail:	
Téléphone:	
Téléphone portable :	

## Joindre à la demande :

- Un extrait de la délibération définitive du Conseil de l'Ordre admettant votre inscription sous réserve de votre réussite à l'examen prévu à l'article 98-1 du décret du 27 novembre 1991 mentionnant l'alinéa au titre duquel vous êtes recevable à présenter l'examen;
- Un certificat de non-appel du Parquet de la Cour d'appel dont dépend l'Ordre auprès duquel vous avez sollicité votre inscription;
- La copie d'un document justifiant de votre identité ;
- La copie d'un document justifiant de votre domicile ;
- Une attestation sur l'honneur établissant que vous n'avez pas passé l'examen dans une autre École d'avocats plus de deux fois ;
- Un chèque de NEUF CENTS EUROS libellé à l'ordre de EDASE

Renseignements complémentaires: bocoviz@eda-sudest.fr

LE DOSSIER DE DEMANDE D'INSCRIPTION DOIT ETRE ADRESSE PAR LETTRE RECOMMANDEE AVEC AVIS DE RECEPTION A L'ECOLE DES AVOCATS DU SUD-EST

## École des Avocats du Sud-Est

Enregistré sous le n°93 13 P 00 4813 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

61, Boulevard de la Blancarde -13004 Marseille | T. 04 91 54 43 63 | F. 04 91 33 43 42

www.edase.fr